



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1995/26
23 février 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Troisième session
11-28 avril 1995

ÉTUDE DES GROUPES D'ÉLÉMENTS SECTORIELS : DEUXIÈME PHASE :
TERRES, DÉSSERTIFICATION, FORÊTS, DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Lettre datée du 26 janvier 1995, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Au nom des missions permanentes du Canada et de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous communiquer, en annexe, le rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts sur sa deuxième réunion, qui s'est tenue à Hull (Canada) du 10 au 14 octobre 1994. Cette réunion a été organisée et financée conjointement par les Gouvernements du Canada et de la Malaisie.

L'initiative prise par le Canada et la Malaisie a pour objectif de faciliter le dialogue et le regroupement des approches de gestion, de conservation et d'aménagement durable de tous les types de forêts en vue de l'examen des questions forestières à la troisième session de la Commission du développement durable en 1995.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le rapport ci-joint comme document officiel de la Commission du développement durable à sa troisième session.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Robert R. FOWLER



Annexe

RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES FORÊTS, TENUE À OTTAWA/HULL (CANADA) DU 10 AU 14 OCTOBRE 1994*

* L'annexe est distribuée uniquement dans les langues d'origine.



Second Meeting of the Intergovernmental Working Group on Forests
Deuxième réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts
Mesyuarat Kedua Kumpulan Kerja Antara Kerajaan Mengenai Hutan

**GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL
SUR LES FORÊTS (GTIF)**

RAPPORT

**DEUXIÈME RÉUNION
OTTAWA/HULL, CANADA
DU 10 AU 14 OCTOBRE 1994**



Canada

31 octobre 1994

Ottawa/Hull, Canada

10-14 October
octobre
Oktober

1994

TABLE DES MATIÈRES

Coprésidents, coordonnateurs et rapporteurs	5
Rapport de la Deuxième Réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts	6
Synthèse A : La gestion, la conservation, le développement durable et l'amélioration de tous les types de forêts pour satisfaire aux besoins de l'humanité	8
Synthèse B : Critères et indicateurs pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts	12
Synthèse C : Le commerce et la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts	16
Synthèse D : Approches pour la mobilisation de ressources financières additionnelles et le transfert de technologies respectueuses de l'environnement	20
Synthèse E : Liens institutionnels	23
Synthèse F : Participation et transparence en gestion des forêts	25
Synthèse G : L'intégration intersectorielle globale, y compris la planification et la gestion de l'utilisation du territoire et l'influence des politiques extérieures au secteur forestier traditionnel	29

COPRÉSIDENTS

Tan Sri Dato' Dr Othman Yeop Abdullah
Secrétaire général
Ministère des Industries primaires, Malaysia

Dr Jag Maini
Conseiller spécial, Développement durable
Service canadien des forêts, Ressources naturelles Canada

COORDONNATEURS

M. David Drake
Directeur, Affaires internationales
Service canadien des forêts

M. Amha Buang
Secrétaire adjoint principal
Division des forêts et du bois
Ministère des Industries primaires, Malaysia

RAPPORTEURS

**CONSERVATION DES
FORÊTS**

Dr Duncan Poore
Consultant, Forestry Commission, Royaume-Uni

**CRITÈRES ET
INDICATEURS**

M. Pekka Patosaari
Directeur, Affaires forestières et internationales
Ministère de l'Agriculture et des Forêts, Finlande

**COMMERCE ET
ENVIRONNEMENT**

M. Juan Eduardo Eguiguren
Chef, département de l'environnement
Ministère des Affaires étrangères, Chili

**RESSOURCES
FINANCIÈRES ET
TECHNOLOGIES**

Dr Toga Silitonga
Adjoint au ministre des Forêts
Ministère des Forêts, Indonésie

**LIENS
INSTITUTIONNELS**

M. David Harcharik
Service des forêts des États-Unis

**PARTICIPATION ET
TRANSPARENCE**

M. Mark Dillenbeck
Union mondiale pour la Nature (UICN)

**LIENS
INTERSECTORIELS**

M. Joachim Bile-Allogho
Directeur des Inventaires, Ministère des Eaux, des Forêts
et de l'Environnement, Gabon

**RAPPORT DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU
GROUPE DE TRAVAIL INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS
À HULL (CANADA), DU 10 AU 14 OCTOBRE 1994**

Résumé

La Deuxième Réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur les forêts (GTIF) a eu lieu à Hull (Canada) du 10 au 14 octobre 1994. Elle a fait suite à la Première Réunion, tenue à Kuala Lumpur, en Malaysia, du 18 au 21 avril 1994, et au dépôt de son rapport, portant la cote E/CN.17/1994/18 et daté du 12 mai 1994, devant la Deuxième Session de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDDNU), qui a eu lieu du 16 au 27 mai 1994.

2. La participation à la Deuxième Réunion du GTIF a été étendue à des experts techniques et à des spécialistes des politiques de trente-deux pays, de cinq organismes intergouvernementaux et de onze organisations non gouvernementales (liste à l'annexe 1).

3. L'objectif déclaré du GTIF est de faciliter le dialogue et le regroupement des approches de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts en vue de l'examen des questions forestières à la Troisième Session de la CDDNU en avril 1995. Le GTIF n'est pas un forum de négociation : il s'efforce de dégager toute une gamme d'options, de possibilités et de démarches relatives à certains grands enjeux forestiers pour les soumettre à la session de la CDDNU en 1995 et, entre autres, au Groupe de travail intersessionnel de la CDDNU sur les questions sectorielles et à la Réunion ministérielle de la FAO sur les forêts en mars 1995.

4. Parmi les multiples questions d'intérêt touchant les forêts, le GTIF en a retenu cinq à sa Première Réunion tenue à Kuala Lumpur, à savoir :

- a) conservation des forêts, développement du couvert forestier et rôle des forêts dans la satisfaction des besoins humains de base;
- b) critères et indicateurs de la gestion forestière durable;
- c) commerce et environnement;
- d) approches pour la mobilisation de ressources financières et le transfert de technologie;
- e) liens institutionnels.

Par la suite, deux autres sujets ont été retenus pour examen, à savoir :

- f) participation et transparence en gestion forestière;
- g) intégration intersectorielle globale, y compris la planification et la gestion de l'utilisation du territoire et l'influence des politiques extérieures au secteur forestier traditionnel.

Ces questions occupent beaucoup de place dans les Principes relatifs aux forêts de la CNUED et dans le chapitre 11 d'Action 21. Des documents de base sur chacune d'elles ont été produits pour alimenter la discussion. Ces documents ont été largement diffusés et sont disponibles sur demande.

5. La deuxième réunion du GTIF a réexaminé ces questions, ce qui a permis la production d'une série de documents de synthèse, un par question abordée. Chaque synthèse comprend une section cristallisant les points essentiels soulevés pendant la réunion et propose une série d'options, de démarches et de possibilités pour chaque question. Ces synthèses constituent, avec le présent résumé, le Rapport de la Deuxième Réunion du GTIF.

6. Le Rapport est le fruit d'un effort collectif fait à la réunion, qui prend en compte la grande diversité des opinions, parfois divergentes, exprimées sur bon nombre des questions complexes discutées, et ne reflète pas forcément un consensus parmi les participants.

7. On a demandé aux coparrains du GTIF de présenter ce rapport dans l'espoir qu'il apportera une contribution précieuse au dialogue international en cours sur les forêts.

8. Les participants au GTIF ont félicité les gouvernements du Canada et de la Malaysia pour avoir si bien organisé la réunion, qui s'est avérée constructive et positive. Ils ont également remercié le gouvernement et la population du Canada pour leur aimable hospitalité.

SYNTHÈSE A

LA GESTION, LA CONSERVATION, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET L'AMÉLIORATION DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS POUR SATISFAIRE AUX BESOINS DE L'HUMANITÉ

L'enjeu

« Accroître le potentiel de tous les types de forêts pour répondre aux besoins socio-économiques et environnementaux du présent et du futur »

Trois champs d'action sont désignés : 1) le développement et la gestion durables des forêts pour fournir les nombreux biens et services, ainsi que les nombreuses ressources dont la population a besoin; 2) la protection et la gestion des forêts naturelles pour conserver la diversité biologique; 3) la restauration des forêts dégradées et l'établissement d'un nouveau couvert forestier. Ces trois éléments doivent être envisagés globalement, compte tenu aussi des liens importants qu'ils ont avec d'autres aspects étudiés par le GTIF des politiques intérieure et internationale.

Le développement et la gestion durables des forêts pour leurs multiples avantages

Une forêt bien gérée représente une ressource renouvelable qui devrait être capable de fournir indéfiniment des biens et services aux multiples composantes des générations présentes et futures d'un pays. À l'une des extrémités de la gamme, elle peut fournir une foule d'avantages aux collectivités locales, y compris les Autochtones; à l'autre extrémité, elle peut servir de base de ressources pour le développement socio-économique national¹. Le maintien des divers écosystèmes forestiers qui répondent aux besoins humains tout en préservant leur diversité biologique est au centre du concept du développement durable des forêts. Selon ce principe, une bonne gestion implique la fourniture équilibrée de tous les biens, services et ressources (y compris le bois commercial, le bois de chauffage, les produits forestiers non ligneux, les ressources génétiques et la protection des sources d'eau et de l'infrastructure hydrique) tout en préservant les valeurs biologiques, sociales et culturelles de la forêt.

La protection et la gestion des forêts dans le but de conserver la biodiversité

Des mesures particulières sont nécessaires dans le domaine de la conservation des forêts naturelles afin de conserver la biodiversité. La meilleure approche à cet égard consiste à combiner un réseau bien planifié de zones protégées avec des zones forestières bien gérées à d'autres fins. Les forêts gérées de façon durable pour des usages et valeurs multiples par les collectivités locales apportent également une contribution importante. La mise en oeuvre des plans de conservation de la forêt se fait aux échelons local et national, mais la planification

¹ La biomasse forestière à longue durée de vie contribue également de façon importante au stockage du carbone.

devrait tenir compte, selon les besoins, des perspectives régionales, ou même planétaires. Les mesures devraient s'harmoniser avec la mise en oeuvre de la Convention sur la diversité biologique.

L'amélioration de la forêt et du couvert forestier

L'appauvrissement des forêts, en quantité tout aussi bien qu'en qualité, soulève déjà de graves préoccupations. Pourtant, la croissance des populations, ainsi que de leurs besoins et attentes, impose aux forêts (et aux arbres à l'extérieur de la forêt) une demande encore plus grande, qui ne pourra être satisfaite que par une augmentation quantitative et une amélioration qualitative des forêts². L'équilibre entre la ressource et la demande diffère d'un pays à l'autre et même à l'intérieur d'un même pays. Le développement socio-économique entraînera des changements à ce chapitre. Chaque pays devrait prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer sa ressource en forêts et en arbres et devrait fixer ses propres objectifs en termes de superficie forestière et d'amélioration de la qualité³. Pour ce faire, le mieux est de formuler et de mettre en oeuvre des programmes et/ou plans d'action nationaux en foresterie (PANF), préparés dans le contexte de l'aménagement intégré du territoire. Il existe des liens évidents avec d'éventuelles mesures qui pourraient être prises en vertu des conventions sur la désertification et les changements climatiques.

Autres éléments

Les autres éléments sont les suivants :

- la nécessité d'un certain nombre d'études sur les aspects suivants :
- l'influence sur la conservation des forêts des mesures prises pour restaurer les terres dégradées et augmenter la productivité agricole;
- la suffisance de la base d'information et de connaissances pour la gestion et la conservation des forêts, et les façons dont on pourrait l'améliorer⁴;
- le couvert forestier global nécessaire à l'avenir pour assurer toutes les fonctions des forêts en termes de production, de protection et d'environnement;
- les incidences des conventions sur les changements climatiques, sur la diversité biologique et sur la désertification, et les possibilités qu'elles fournissent, en ce qui a

² Les mesures visées pourraient comprendre l'amélioration du couvert forestier naturel par la protection des forêts naturelles ou par l'amélioration de leur gestion, des plantations intensives («fermes forestières») sur les terres dégradées, ou encore l'agroforesterie. Les plantations peuvent contribuer à la diversité biologique, mais on ne peut s'attendre à ce qu'elles le fassent autant que les forêts naturelles.

³ La plupart des participants n'étaient pas en faveur de l'établissement d'objectifs généraux quant à la superficie.

⁴ Cet élément devrait inclure des méthodes pour l'évaluation et la comparaison des nombreuses valeurs forestières.

trait à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts - dans quelle mesure, où et quelles priorités;

- les possibilités en matière de transformation an aval à forte valeur ajoutée, et les recherches connexes;
- les méthodes possibles pour l'intégration des coûts et des avantages environnementaux dans les marchés;
- l'importance de tenir compte, dans chaque cas, des causes fondamentales de la perte et de la dégradation des forêts;
- la nécessité de fonder les mesures sur les conditions écologiques, culturelles et socio-économique particulières de la localité, et de faire participer pleinement les collectivités locales;
- l'importance des mesures incitatives - participation des collectivités locales, du secteur privé, etc.;
- la récompense appropriée des collectivités locales, notamment des peuples autochtones, pour l'utilisation de leur savoir sur les propriétés spéciales de plantes et d'animaux, par exemple en reconnaissant les droits de propriété intellectuelle;
- l'importance d'une information fiable et largement diffusée sur les ressources forestières, la diversité biologique, les techniques de gestion efficace, etc.;
- l'existence de ressources suffisantes et d'une capacité institutionnelle pour appuyer l'action nationale;
- la coopération internationale et l'appui financier et technologique;
- la nécessité que les prix des produits forestiers reflètent entièrement leurs coûts environnementaux et les coûts de leur remplacement.

Options

Des options pour une action rapide par la CDD ont été formulées :

- encourager un organisme existant approprié à entreprendre les études énumérées précédemment;
- stimuler le processus des PANF, y compris la définition d'objectifs et d'échéanciers nationaux quant à l'accroissement de la superficie forestière et à l'amélioration de la qualité des forêts;
- encourager un organisme international approprié à élaborer des directives visant à aider les pays à établir des réseaux nationaux complets de zones forestières conservées aux fins de la diversité biologique, qui contribueraient à un réseau international et qui prendraient appui sur les travaux en cours de l'UICN, de l'UNESCO et d'autres;
- promouvoir l'établissement de réseaux nationaux et planétaires de forêts gérées pour des usages multiples par les collectivités et les peuples autochtones pour la survie de la communauté;
- reconnaître la valeur d'un réseau mondial de forêts modèles et encourager les pays à miser sur cette initiative;
- faire appel aux ressources et à la coopération internationales pour la mise sur pied de ces réseaux;

- promouvoir une gestion et une protection de haute qualité des ressources forestières au moyen de divers incitatifs, comme la fixation des prix des produits forestiers, et par l'encouragement d'une participation plus active d'autres acteurs, comme les collectivités locales, le secteur privé et les banques de développement;
- promouvoir les rôles et fonctions multiples des forêts.

SYNTHÈSE B

CRITÈRES ET INDICATEURS POUR LA GESTION, LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS

Question

La tâche d'évaluer les progrès de la CNUED concernant la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts incombe à la CDD, l'organisme chargé d'évaluer la mise en oeuvre d'Action 21.

La nécessité et l'utilité de critères et d'indicateurs acceptés à l'échelle internationale pour démontrer et caractériser la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts ont été reconnues dans les Principes relatifs aux forêts, le chapitre 11 d'Action 21 de la CNUED et la Convention sur la diversité biologique. De nouveaux processus et de nouvelles initiatives ont été établis en vue de définir le concept de la durabilité et de promouvoir une gestion durable des forêts. Ces mesures ont été favorisées par les ententes issues de la CNUED, par les préoccupations croissantes concernant un réchauffement possible de la planète et par la dégradation des forêts.

Processus en cours

Outre plusieurs initiatives nationales et non gouvernementales, trois grandes initiatives internationales sont en cours pour formuler des critères et des indicateurs de la gestion durable des forêts :

1. Les critères et les indicateurs de l'OIBT visent à évaluer les progrès dans la gestion durable de la forêt tropicale, dans le contexte de l'objectif de l'an 2000 de l'OIBT. Cet ensemble de critères et indicateurs s'inspire des principes de gestion durable énoncés dans les diverses lignes directrices de l'OIBT, notamment sur les forêts tropicales naturelles, les forêts de plantation et la conservation de la diversité biologique. Chaque pays ou unité de gestion utilise la liste à sa façon pour déterminer la durabilité.
2. Les six critères paneuropéens et leurs « indicateurs quantitatifs les plus appropriés » sont censés servir à évaluer l'information sur le degré de mise en application, par les États signataires, des lignes directrices européennes relatives à la gestion durable des forêts et à la conservation de la diversité biologique. Ces critères et indicateurs doivent servir à l'évaluation au niveau national. En outre, des indicateurs descriptifs (qualitatifs) sont utilisés dans le suivi de la Conférence ministérielle d'Helsinki.
3. Le groupe de travail sur les critères et indicateurs pour la conservation et la gestion durable des forêts boréales et tempérées, pour les pays non européens, a été mis sur pied en vue de faire progresser l'élaboration de critères et d'indicateurs acceptés internationalement. Ces critères et indicateurs doivent assurer une compréhension

commune de la notion de gestion durable des forêts dans les régions tempérées et boréales.

Concepts

Pour démontrer la durabilité, il est nécessaire de définir toutes les caractéristiques essentielles qui constituent les critères. Il importe de montrer les changements dans le temps pour chaque critère et d'indiquer dans quelle mesure le critère atteint son objectif.

Les critères rendent compte des différents aspects de la durabilité à un niveau conceptuel. Ils correspondent chacun à un élément distinctif ou à un ensemble de conditions ou de phénomènes permettant de juger d'une caractéristique ou de la gestion de la forêt. On dispose déjà de mesures pour certains indicateurs et on peut facilement en obtenir pour d'autres; mais dans le cas de certains autres encore, il faudra un nouveau programme d'échantillonnage systématique, voire de la recherche de base. On devrait juger les mesures des indicateurs d'après un barème de «normes de performance» acceptables, pouvant varier d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et d'une période à l'autre. Certains aspects des critères ne pourront toutefois être jugés que par l'existence et l'application efficace d'une politique les visant.

Défis à relever

Les critères et les indicateurs sont utiles pour orienter non seulement l'action gouvernementale, mais aussi celle du secteur forestier et des chercheurs, et pour démontrer la gestion durable des forêts aux consommateurs et à la population. Il importe que toutes les parties comprennent la durabilité de la même façon.

La caractérisation de la gestion durable des forêts est une tâche ardue tant du point de vue scientifique que sous le rapport des politiques nationales et internationales. Il ne faut pas oublier que les pays sont à différents stades de développement. Les progrès se feront étape par étape, au rythme des efforts que voudront et pourront faire les pays, compte tenu de leurs politiques et de leurs possibilités particulières, afin de définir le concept et de mesurer sa mise en application.

En général, les critères et les indicateurs devraient être vérifiables et quantifiables, mais il faudra aussi des indicateurs qualitatifs ou descriptifs. La question de l'observation systématique et de la mise en oeuvre nécessitera encore des efforts considérables. Sans la désignation et l'engagement de ressources pour l'établissement de systèmes d'évaluation appropriés, il ne sera pas possible de déterminer si la gestion des forêts se rapproche ou s'éloigne de la durabilité. Avec le temps, il faudra réexaminer et réviser les critères et indicateurs afin de tenir compte des progrès de la recherche et de la connaissance sur la gestion des forêts.

Les questions d'échelle, de transparence, de participation et d'interrelation de tous les aspects socio-économiques, culturels et environnementaux méritent d'être examinées. Les forêts et les systèmes socio-économiques qui en sont tributaires pourraient être évalués à différentes échelles : locale, nationale, régionale ou planétaire. Nous devons aussi reconnaître que différents pays ont des capacités différentes pour la définition et l'application des critères et des indicateurs. Avec le développement durable comme cadre général pour l'établissement des critères de gestion durable de tous les types de forêts, on pourrait élaborer des indicateurs précis pour diverses situations économiques, sociales, culturelles et environnementales en prenant en compte la diversité des situations dans les différentes régions et différents pays.

Une approche holistique s'impose afin que tous les intervenants puissent jouer un rôle dans l'établissement des critères et indicateurs. Les mesures incitatives doivent être liées au maintien de valeurs sociales, économiques et culturelles pour les populations qui dépendent des forêts. Pour l'évaluation de la durabilité, les objectifs incluent un vaste éventail d'éléments différents parmi lesquels on trouve non seulement les produits commercialisables, mais aussi la diversité culturelle et la santé, le bien-être et la participation efficace des populations autochtones et des collectivités locales qui dépendent de la forêt.

L'établissement de critères et d'indicateurs scientifiques acceptés à l'échelle internationale pourrait être utile aux fins suivantes :

- observation systématique des progrès réalisés en matière de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts;
- promotion de la coopération internationale pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts;
- clarification des discussions en cours sur le commerce international des produits forestiers de sources durables, y compris celles sur des régimes de certification;
- compréhension commune de ce que signifie l'expression «gestion, conservation et développement durable de tous les types de forêts à l'échelle du monde».

Au niveau national, les plans et les politiques refléteront les besoins nationaux. Cependant, l'établissement de critères et d'indicateurs acceptés internationalement pourrait faciliter l'application des objectifs de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts.

Options

1. Pour tirer parti des initiatives et des processus en cours, l'Assemblée fait valoir la résolution adoptée à la réunion de l'Inde et du Royaume-Uni, qui préconise la poursuite des importants travaux effectués jusqu'ici, et elle souligne la possibilité, pour

tous les pays, de collaborer à l'élaboration de critères et d'indicateurs et d'entreprendre l'application des critères existants.

2. La CDD pourrait porter attention à l'achèvement et à la mise en oeuvre des travaux actuels sur les critères et les indicateurs destinés à être appliqués au niveau national. Dans certains cas, il faudra élaborer des méthodes de mesure particulières, adaptées aux conditions nationales, pour la collecte des données et il faudra faire des efforts afin d'harmoniser les approches nationales pour l'évaluation des indicateurs et les rapports à leur sujet.
3. La CDD pourrait prendre note des grandes initiatives ayant trait à l'établissement de critères et d'indicateurs de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts, encourager l'harmonisation des résultats des différents processus en marche et envisager la création d'un groupe de travail pour faire progresser de façon urgente l'élaboration de critères et d'indicateurs qui pourraient être considérés pour adoption à l'échelle mondiale.
4. Les données nécessaires pour évaluer les critères et indicateurs à l'échelon national devraient être fondées sur l'observation systématique et la recherche. On devrait demander à la FAO de travailler tout particulièrement à développer l'évaluation des ressources forestières, avec l'appui d'autres organisations internationales et de l'IUFRO. Les évaluations des valeurs économiques ainsi que sociales et culturelles devraient être prises en considération.
5. D'autres recherches sur des moyens de mesurer les indicateurs et de mieux prédire les incidences de l'activité humaine sur les écosystèmes forestiers sont encouragées. Des pays pourraient être invités à étudier les modes de collecte et d'évaluation des données.

SYNTHÈSE C

LE COMMERCE ET LA GESTION, LA CONSERVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE TOUS LES TYPES DE FORÊTS

Résumé des débats

Il a été généralement reconnu que le commerce peut augmenter la capacité d'un pays de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts s'il est allié à des politiques concernant le rôle social, économique, culturel et environnemental de la forêt, mais qu'il peut aggraver les problèmes environnementaux s'il se fait en l'absence de telles politiques. Certains participants ont soutenu que des politiques complémentaires et solidaires sur l'environnement et la libéralisation des échanges internationaux sont utiles pour promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts, et qu'il importe que les questions environnementales ne servent pas de prétexte au protectionnisme.

Bien qu'un certain nombre de participants se soient dits en accord avec les études qui concluent que le commerce n'est pas la principale cause de la déforestation, certains gouvernements subissent les pressions du public et des ONG, qui leur demandent de prendre des mesures commerciales pour influencer l'évolution des politiques forestières dans les pays producteurs. Certains ont aussi fait valoir qu'à l'occasion, l'application judicieuse de restrictions commerciales par des pays ou des groupes de pays peut être un moyen constructif de ralentir ou de prévenir des dommages environnementaux irréparables. Toutefois, de nombreux participants ont souligné que toute restriction au commerce va à l'encontre du développement durable des forêts.

Pour nombre de pays forestiers, les forêts constituent un important générateur de ressources leur permettant d'atteindre leurs objectifs de développement national. Dans ce contexte, le commerce est fondamental pour la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Cependant, le commerce n'est qu'une des nombreuses raisons importantes qui expliquent le désir fort répandu de progresser vers la gestion durable des forêts. Au rang des autres considérations importantes se trouvent les facteurs sociaux et économiques, par exemple la pauvreté, le gagne-pain des localités forestières (y compris les populations autochtones), le développement économique des régions forestières, la conservation des écosystèmes forestiers et les avantages économiques et sociaux tirés des ressources, des biens et des services fournis par ces régions.

Bien qu'un bon nombre se soient dits d'avis que les régimes de certification de gestion durable des forêts, en particulier les programmes volontaires, puissent représenter une solution de rechange commode aux mesures commerciales, tout en répondant d'une certaine façon aux demandes des consommateurs, certains participants ont exprimé des réserves en raison du nombre croissant de programmes de certification et des risques de confusion dans le public. En général, on se disait en faveur de processus transparents et ouverts, faisant intervenir les gouvernements, pour la mise au point de tels programmes, et on disait préférer soit un régime accepté multilatéralement, soit un processus multilatéral pour harmoniser les éléments

communs des programmes naissants. Certains participants ont fait valoir la nécessité pour les pays producteurs de disposer d'un certain temps pour mettre en oeuvre les principes de gestion, de conservation et de développement durable des forêts et ont mis en doute l'à-propos d'imposer des exigences de certification sans tenir compte de l'échéance fixée par l'OIBT, l'an 2000.

De nombreux participants ont insisté pour que les programmes de certification soient transparents, indépendants, responsables et non discriminatoires et pour que des normes communes soient élaborées, lorsqu'il y a lieu, sur la base de critères internationalement acceptés, équitables pour tous les types de forêts, mais assez souples pour convenir aux conditions forestières locales. Certains participants ont aussi insisté sur la nécessité d'avoir des programmes de certification qui puissent être vérifiables. Il a été souligné que des critères et des indicateurs en train d'être mis au point à l'échelon national pourraient contribuer à l'élaboration de programmes de certification volontaires; certains participants ont à cet égard fait valoir qu'il faudrait préciser ces indicateurs au niveau de l'unité de gestion pour qu'ils soient applicables à des programmes de certification.

Même s'il a été accepté généralement que la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts devraient refléter une internalisation totale des coûts dans les mécanismes du marché, il a été reconnu que l'expérience pratique faisait défaut dans l'utilisation des instruments économiques pour atteindre cet objectif et qu'il fallait que les organismes internationaux procèdent à des travaux analytiques pratiques dans ce domaine. La même approche devrait s'appliquer à tous les secteurs de production.

Des participants se sont prononcés en faveur de mesures de libéralisation du commerce, p. ex. la réduction des obstacles tarifaires et non tarifaires aux exportations, qui, selon eux, constituent le meilleur moyen de fournir les ressources nécessaires à la mise en oeuvre de la gestion durable des forêts. Certains ont exprimé des préoccupations du fait que les restrictions sur le commerce des produits forestiers ont augmenté depuis la CNUED.

Pendant les débats sur les questions du commerce et de l'environnement, certains participants ont parlé de la nécessité d'axer les efforts nationaux et internationaux sur la mise en oeuvre des Principes relatifs aux forêts et du chapitre 11 d'Action 21, et ils ont fait valoir que le meilleur moyen, pour les pays, de réaliser la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts était de se concentrer sur le suivi de la CNUED. D'autres ont exprimé une volonté d'aller au-delà des réalisations de la CNUED.

On a reconnu en général qu'il fallait investir dans la mise en oeuvre de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts. Certains participants ont insisté sur le besoin de réinvestir une partie des revenus de la vente de produits forestiers, tandis que d'autres ont soutenu que la source des capitaux d'investissement était une affaire de politique intérieure. Certains participants ont aussi souligné l'importance de fournir une aide technologique et financière aux pays en développement pour qu'ils puissent améliorer leur capacité de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes favorisant la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.

Certains participants ont fait remarquer que de nombreux gouvernements sont en train d'élaborer des codes de conduite pour les entreprises engagées dans la gestion, la récolte et le commerce de produits forestiers afin de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. On a souligné aussi que les codes de conduite internationaux, d'application volontaire et à fondement industriel, avaient les meilleures chances de succès.

Plusieurs participants ont mentionné le rôle de chef de file que tient le GATT/OMC relativement à la détermination de la compatibilité avec ses règles des mesures commerciales basées sur des pratiques de gestion forestière et/ou des procédés de production. D'autres participants ont reconnu le rôle du GATT/OMC, de l'UNCTAD, du PNUE, de la CDD, de l'OIBT et de l'OCDE dans l'examen des questions commerciales liées à la gestion durable des forêts suivant leurs compétences et mandats respectifs. Un certain nombre de participants ont souligné le rôle de premier plan que joue le Comité sur le commerce et l'environnement du GATT/OMC dans la conciliation des règles commerciales avec les restrictions commerciales fondées sur des objectifs environnementaux. À cet effet, quelques participants ont exprimé leur inquiétude du fait que les restrictions commerciales puissent compromettre l'atteinte des objectifs prioritaires de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts.

Certains participants ont souligné le problème croissant que pose le commerce illégal de produits, d'espèces animales et végétales et de ressources génétiques tirés de la forêt, et ont fait valoir le besoin d'une coopération internationale pour freiner ce type de commerce. Certains participants ont fait valoir que les gouvernements nationaux devraient coordonner les mesures de lutte contre ce commerce illégal.

Options

1. Un organisme ou des organismes compétents faisant partie du réseau des NU ou d'autres organisations multilatérales pourraient examiner, de concert avec d'autres intéressés, les mesures commerciales et autres qui influent sur la capacité des pays de réaliser la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.
2. L'inclusion de tous les coûts de la gestion, de la conservation et du développement durable de tous les types de forêts dans les mécanismes du marché et les prix peut faciliter l'élaboration de politiques commerciales et environnementales qui se renforcent mutuellement et ainsi appuyer de façon plus efficace la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Tout un éventail d'organismes privés, gouvernementaux et internationaux se sont penchés sur ce genre d'incorporation des coûts. La CDD pourrait encourager la poursuite de recherches pratiques dans ce domaine par un organisme compétent faisant partie du réseau des NU ou d'autres organisations multilatérales.
3. Un organisme ou des organismes compétents au sein du réseau des NU ou d'autres organisations multilatérales pourraient entreprendre l'examen des politiques relatives

aux subventions, aux taxes, aux tarifs et aux mécanismes connexes dans le secteur et les sous-secteurs des forêts en vue d'éviter la discrimination et d'aider à assurer que ces mesures ne fassent pas obstacle à la gestion, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts.

4. Un organisme international compétent, de concert avec les gouvernements, les ONG et l'industrie forestière privée, pourrait examiner les questions relatives à l'éventuelle harmonisation et à l'utilisation des programmes de certification pour promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Dans ce contexte, il faudrait aussi évaluer le moment d'application, la rentabilité, les incidences sur les marchés et l'impact social, environnemental et économique des différentes approches de certification, en tenant compte, comme il se doit, des différentes circonstances propres aux pays, aux types de forêts et aux pratiques de gestion.
5. Un organisme ou des organismes compétents au sein du réseau des NU ou d'autres organisations multilatérales pourraient examiner la question du commerce illégal des produits, espèces animales et végétales ainsi que ressources génétiques tirés de la forêt, afin de proposer des moyens de freiner ce type de commerce.

SYNTHÈSE D

APPROCHES POUR LA MOBILISATION DE RESSOURCES FINANCIÈRES ADDITIONNELLES ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Introduction

La CNUED a reconnu que, pour faciliter la mise en oeuvre réussie des programmes forestiers visés dans Action 21, deux des moyens les plus importants étaient de nouvelles ressources financières et le transfert des technologies respectueuses de l'environnement. La CNUED a également reconnu que, de façon générale, le financement requis sera obtenu des secteurs public et privé du pays. Par ailleurs, l'accès aux technologies devrait être amélioré par des mesures de soutien encourageant la coopération technologique et par le renforcement réel des compétences dans les pays en développement.

Résumé des débats

a) Ressources financières

Les participants ont reconnu que les ressources financières devraient être obtenues de sources internes et externes, avec la participation active des secteurs public et privé comme des ONG. Des sources internes additionnelles pourraient être mises à profit par divers moyens : augmentation des recettes tirées des forêts; valorisation d'un plus grand nombre de produits forestiers, par exemple les produits non ligneux et les essences moins utilisées⁵; fabrication accrue de produits à valeur ajoutée; accroissement de l'investissement privé dans le reboisement; commercialisation intensifiée des biens et services forestiers. Par ailleurs, certains participants ont fait valoir que, compte tenu des priorités nationales, les bénéfices financiers tirés des ressources minières et des ressources en eau dans certaines régions forestières peuvent contribuer de façon importante à la gestion, à la conservation et au développement durable de tous les types de forêts.

Concernant les sources externes, les participants se sont penchés sur plusieurs options, entre autres : respect de l'objectif des NU concernant l'aide publique au développement (APD) par les pays donateurs qui ont souscrit à cet objectif; contribution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à des activités forestières appropriées; prêts de faveur des banques internationales et régionales; valeur accrue des produits forestiers; utilisation de fonds environnementaux nationaux; échanges dette/nature; permis transférables et projets conjoints de mise en oeuvre; relocalisation d'industries forestières dans des pays en développement; accroissement de l'investissement privé dans les activités forestières.

⁵ Suivant la description donnée dans le travail de l'OIBT.

b) Transfert de technologie

Les participants ont souligné l'importance de l'acquisition et du renforcement des compétences pour un transfert réussi des technologies aux pays en développement, en particulier pour l'amélioration des programmes de développement des ressources humaines et le renforcement de la capacité des établissements locaux de R-D d'adapter, de modifier et de perfectionner les technologies nouvelles et indigènes.

On a aussi reconnu qu'il était souhaitable d'améliorer la diffusion de l'information et l'accès aux technologies existantes, tant celles qui sont du domaine public que celles qui sont couvertes par des droits de propriété intellectuelle. Outre les droits de propriété intellectuelle, les droits souverains des pays sur leurs ressources naturelles et les droits légaux et traditionnels des collectivités locales et des peuples autochtones ont été reconnus. Le transfert de technologies pourrait être encouragé davantage par des partenariats actifs entre les secteurs privé et public des pays en développement et des pays développés.

Options

a) Ressources financières

1. Tous les pays pourraient élaborer et appliquer, comme il convient, des programmes et/ou plans forestiers nationaux qui seraient intégrés dans les programmes nationaux de développement durable⁶, comme le préconise l'Action 21. Ces programmes et plans devraient indiquer les questions prioritaires et les ressources financières requises pour assurer la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. Ils devraient également inclure des stratégies pour générer les ressources financières nécessaires, à l'interne et à l'externe.
2. Des ressources financières additionnelles pourraient venir de contributions accrues d'APD pour la mise en oeuvre d'Action 21.
3. Le Groupe de travail sur les finances de la CDD ou un autre groupe de travail approprié, établi par la CDD, pourrait se pencher sur l'efficacité, la suffisance et la coordination des mécanismes financiers existants.
4. La CDD pourrait vouloir demander qu'il soit prêté attention à des sources nouvelles et/ou novatrices de financement, par exemple : projets conjoints de mise en oeuvre; fonds nationaux pour l'environnement; FEM; autres sources mentionnées dans le résumé; «mise à profit de la rente» (*rent capture*), c.-à-d. optimisation des recettes tirées par l'État de la gestion des forêts commerciales et réinvestissement d'une partie appropriée de celles-ci dans les institutions forestières nationales et locales ainsi que dans la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.

⁶ Cela comprend les PANF, les plans directeurs, les stratégies sectorielles et d'autres plans d'action nationaux.

b) Transfert de technologie

1. Dans l'optique des programmes nationaux sur les forêts, les pays en développement pourraient établir un cadre politique précisant et facilitant les technologies à transférer, à modifier et à perfectionner en priorité.
2. Priorité devrait être donnée au renforcement des compétences nationales de gestion pour les questions intersectorielles et les nouveaux besoins technologiques pour le développement forestier.
3. Les partenariats entre les secteurs public et privé des pays en développement et développés devraient être encouragés afin de faciliter le transfert des technologies existantes et la mise au point de nouvelles techniques. Il devrait également y avoir coopération Sud-Sud pour l'échange et le transfert des technologies de développement durable des forêts.
4. Des organisations internationales comme le PNUE, l'OIBT et la FAO devraient être encouragées à collaborer à la constitution de bases de données et à la diffusion de l'information sur les technologies de développement durable des forêts.
5. Il conviendrait également de promouvoir l'établissement et le maintien de liens et de relations entre les institutions forestières des pays développés et en développement.
6. Il importe d'examiner des moyens qui permettraient de transférer des technologies protégées par des droits de propriété intellectuelle aux pays en développement, dans des conditions spéciales, par le biais de programmes d'aide ou d'autres mesures, comme des ententes de partage des bénéfices.

SYNTHÈSE E

LIENS INSTITUTIONNELS

Question

La question fondamentale est de déterminer des moyens d'améliorer le dialogue et la coordination des activités forestières aux niveaux national, régional et mondial pour faciliter la mise en oeuvre des Principes relatifs aux forêts de la CNUED et des chapitres d'Action 21 traitant des forêts.

Actuellement, de nombreuses organisations s'occupent des forêts et de la foresterie dans le monde. Souvent, leurs travaux sont peu concertés, le financement est limité et mal coordonné, la prise de décision est éclatée, et les liens entre le secteur forestier et les autres secteurs qui agissent sur les forêts sont insuffisants. Les questions forestières sont par conséquent trop souvent traitées à la pièce, de façon isolée. Il importe d'accroître la coopération internationale pour la mise en oeuvre des Principes relatifs aux forêts, des chapitres d'Action 21 traitant des forêts et des articles pertinents de diverses conventions des NU. Il est également nécessaire de se concentrer davantage sur les priorités et d'améliorer la coordination des activités, y compris pour les moyens appropriés de mise en oeuvre.

Options

1. La coordination devrait préférablement se situer au niveau national, avec les pays eux-mêmes jouant le rôle principal. Les donateurs devraient aider à renforcer les capacités nationales, y compris en matière de réseaux centraux d'information au besoin.
2. Il importe de recourir davantage aux mécanismes régionaux, par exemple : le conseil forestier de l'Amérique centrale, le forum du Pacifique Sud, l'association internationale de recherche sur la forêt boréale, l'institut européen des forêts et les efforts paneuropéens et autres efforts régionaux d'élaboration des critères et des indicateurs de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts, comme les processus d'Helsinki et de Montréal. Il faudrait multiplier les efforts afin de revivifier les commissions forestières régionales de la FAO.
3. Au niveau international, il faudrait privilégier l'utilisation concertée, non répétitive et rentable des organisations existantes.
4. Une meilleure coordination des travaux des organisations bi- et multilatérales existantes est nécessaire. La CDD, peut-être avec l'aide du PNUD, de la FAO, du PNUE et avec l'apport d'autres pays, devrait songer à des arrangements et à des moyens pour favoriser un meilleur dialogue et une plus grande coordination.
5. La CDD pourrait envisager de demander une évaluation indépendante des rôles des institutions multilatérales intéressées de plus près aux forêts afin de clarifier leurs rôles,

de cerner les lacunes, de réduire au minimum les doubles emplois et de déterminer les points à améliorer.

6. Afin de mieux cibler les activités forestières à l'échelle mondiale, on pourrait, entre autres, accorder une attention spéciale aux sept questions abordées par le GTIF et encourager une action coordonnée à leur égard en préparation de l'examen de la CDD en 1997.
4. Tout en offrant des possibilités importantes pour la discussion des liens avec le secteur forestier, les conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la lutte contre la désertification ne sont pas suffisamment larges pour couvrir tous les dossiers forestiers.
4. La réunion ministérielle de la FAO sur les forêts, en mars 1995, et la réunion intersessionnelle de la CDD, en février 1995, offriront des occasions de discuter davantage des forêts et des questions connexes en préparation pour la troisième réunion de la CDD sur les forêts qui se tiendra en avril 1995. On pourrait peut-être encourager la FAO à organiser des réunions des ministres des forêts à intervalles réguliers.
9. Outre la coordination des activités forestières aux niveaux national, régional et international, il importe d'étudier les liens et la coordination avec d'autres secteurs, comme les transports, les mines, les politiques agricoles, l'agriculture et le développement rural.

SYNTHÈSE F

PARTICIPATION ET TRANSPARENCE EN GESTION DES FORÊTS

Contexte

L'importance de la participation populaire et de la prise de décisions éclairées par tous les intéressés a été soulignée dans les Principes relatifs aux forêts adoptés à la CNUED :

«Les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon économiquement viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures.» [2b)]

«Les gouvernements devraient encourager, en leur en fournissant l'occasion, les parties intéressées, parmi lesquelles les collectivités locales et la population autochtone, l'industrie, la main-d'oeuvre, les organisations non gouvernementales et les particuliers, les habitants des forêts et les femmes, à participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques forestières nationales.» [2d)]

Le même sentiment se retrouve dans le rapport de la Commission Brundtland (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987) :

«Ce qu'il faut, c'est l'appui d'un public informé – d'où l'importance d'une plus grande participation de celui-ci aux décisions qui peuvent avoir des effets sur l'environnement. Le moyen le plus efficace consiste à décentraliser la gestion des ressources en donnant aux collectivités leur mot à dire sur l'usage à faire de ces ressources. Il faudrait aussi promouvoir les initiatives des citoyens, donner du pouvoir aux associations et renforcer la démocratie locale.»

Le défi consiste à traduire en politiques et en pratiques efficaces ce mandat d'encourager la participation. Les participants au GTIF ont convenu qu'il n'y avait pas de formule ou de méthode unique applicable dans tous les cas, et qu'on avait plutôt besoin d'approches souples qui respectent les principes généraux de la participation et sont adaptables aux circonstances locales, nationales et internationales particulières. On ne saurait confier aux seuls consultants et experts la conception de bons processus de participation; de tels processus doivent être développés organiquement par expérimentation en utilisant une gamme variée d'approches.

Les participants ont également reconnu que tous les intéressés ne sont pas égaux et peuvent avoir besoin de participer de diverses façons. Certains, comme les Autochtones, les collectivités locales et les femmes, sont souvent désavantagés en ce qui a trait à l'information et aux ressources nécessaires pour bien participer. Concernant la nature de la participation, il a été souligné que celle-ci doit être véritable - les participants doivent avoir réellement la possibilité d'influencer la gestion des forêts. La véritable participation diffère qualitativement de la simple consultation. L'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social a proposé la définition suivante de la participation populaire : efforts organisés visant à

accroître le contrôle exercé sur les ressources et les institutions de réglementation dans des situations sociales données par des groupes et des représentants des personnes qui jusqu'à présent n'avaient pu exercer un tel contrôle.

Il y a plusieurs raisons de faire participer les ONG : a) profiter d'une source additionnelle d'idées et d'options pour régler les problèmes; b) établir un consensus politique plus large et plus véritable; c) déterminer les ressources humaines disponibles pour la mise en oeuvre des propositions.

La participation peut être améliorée en rendant l'information pertinente accessible à tous les intéressés et en la présentant de sorte qu'elle puisse être comprise par des personnes sans formation technique ou sans éducation formelle. Aux niveaux national et local, pour assurer une participation plus efficace, on pourra examiner les arrangements relatifs à la tenure des terres et les droits de récolte forestière qui donnent du pouvoir aux populations locales. Dans certains cas, une aide sera nécessaire pour accroître les capacités de certains intéressés d'influencer les décisions touchant le secteur forestier et d'accomplir des activités de gestion. Les gouvernements, les organismes donateurs et les organisations multilatérales devront peut-être coordonner les processus destinés à faire participer les intéressés afin d'éviter la répétition inutile des efforts et la confusion.

Au niveau régional, la convention sur les forêts de l'Amérique centrale devrait être considérée comme un modèle pour la promotion de la participation et de la transparence dans le secteur forestier.

Au niveau international, les gouvernements peuvent élargir la participation en invitant les ONG à faire partie de délégations officielles. Pour que la participation soit efficace et constructive, il importe de déterminer les ONG les plus aptes et les plus intéressées. Les gouvernements peuvent aider en indiquant de façon explicite ce qu'ils attendent de la participation des ONG, et les ONG, pour leur part, peuvent aider en engageant des processus d'autosélection. Les chapitres d'Action 21 traitant des «principaux groupes» devraient servir de point de départ quant à l'éventail des intérêts non gouvernementaux qui devraient être représentés. Le processus du GTIF devrait lui-même être considéré comme un des modèles importants au niveau international en ce qui a trait à la participation des ONG. Les structures et le processus de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) offrent d'autres exemples d'approches efficaces pour la collaboration des gouvernements et des ONG.

Options

a) Participation aux niveaux national, régional et local

La CDD pourrait :

1. encourager une participation efficace de l'éventail complet des intéressés, y compris les femmes et les Autochtones, dans les décisions de gestion des forêts. Les capacités nationales d'assurer la participation doivent être renforcées. Dans de nombreux pays, des initiatives visant à améliorer les compétences du personnel des services forestiers

nationaux en matière de techniques de gestion participative des forêts pourraient être profitables.

2. fournir des possibilités de comparer des expériences en matière de participation. Une étude de ces expériences pourrait être commandée afin d'examiner les leçons tirées. Elle pourrait porter notamment sur des réussites et comporter une analyse des obstacles à la participation efficace.
3. modifier les directives relatives aux rapports nationaux devant être présentés à la CDD pour couvrir les approches en matière de participation ainsi que les progrès réalisés dans ce domaine.
4. demander aux pays de faire participer la gamme complète des intéressés à l'élaboration des critères et des indicateurs nationaux de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts ainsi qu'à l'établissement des cadres nationaux de planification pour le secteur forestier.
5. commander des études et encourager des processus, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, qui auraient pour but de faire profiter comme il se doit les collectivités locales, notamment les Autochtones et les habitants des forêts, de l'utilisation commerciale de leurs connaissances.
6. encourager les organisations d'aide au développement à inclure la participation des intéressés dans leurs programmes.

b) Participation au niveau international⁷

La CDD pourrait :

1. encourager la participation de groupes d'ONG aux réunions internationales. À cet effet, elle pourrait : a) encourager les gouvernements à aider et à faciliter la participation des ONG aux réunions internationales, lorsqu'il y a lieu, y compris la possibilité d'établir un fonds spécial à cette fin et d'inviter des ONG à se joindre aux délégations gouvernementales officielles; b) élaborer, de concert avec des représentants appropriés d'ONG, des principes et des directives sur lesquels on se sera entendu concernant la participation des ONG, tout en reconnaissant que des circonstances différentes peuvent appeler des formes de participation différentes;
2. demander à toutes les institutions et initiatives multilatérales de veiller à ce que les documents pertinents soient largement disponibles, y compris sous forme électronique;

⁷ Étant donné que le comité de l'ECOSOC sur les ONG a chargé un groupe de travail d'examiner la participation des ONG à une gamme plus large d'activités des NU, ainsi que la question de l'accréditation des ONG, les discussions du GTIF ont porté sur l'expérience relative à l'approche plus novatrice appliquée jusqu'ici à la CNUED et au CDD. Ces options devraient être utiles pour la CDD et ne pas faire double emploi avec les travaux en cours du groupe de travail de l'ECOSOC.

3. demander à toutes les institutions donatrices de s'entendre sur des normes minimales de participation du public et de transparence dans les discussions sur la gestion des forêts, en considérant la nécessité de faire preuve de souplesse et de tenir compte des circonstances variables.

SYNTHÈSE G

L'INTÉGRATION INTERSECTORIELLE GLOBALE, Y COMPRIS LA PLANIFICATION ET LA GESTION DE L'UTILISATION DU TERRITOIRE ET L'INFLUENCE DES POLITIQUES EXTÉRIEURES AU SECTEUR FORESTIER TRADITIONNEL

L'enjeu

Les politiques et les activités d'autres secteurs économiques, comme les politiques agricoles, énergétiques, minières et macro-économiques, peuvent influencer la capacité des forêts de jouer leur rôle économique, social, spirituel, culturel et environnemental et nuire à la mise en oeuvre des politiques forestières établies par le secteur. De plus, il est reconnu que les causes de la dégradation ou de la destruction des forêts sont pour l'essentiel extérieures au secteur forestier. Pour assurer l'efficacité des efforts de gestion, de conservation et de développement durable des forêts, il est essentiel de tenir compte de l'importance des liens intersectoriels et de leur intégration dans les stratégies de développement forestier. Cela demande la concertation et l'harmonisation des politiques et des stratégies entre le secteur forestier et les secteurs afférents.

Approches

Les discussions ont souligné l'importance de cette question et permis de dégager un certain nombre d'actions possibles tant au niveau national qu'international :

a) Au niveau national

1. La formulation de programmes et/ou de plans d'action forestiers nationaux pour l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts devrait prendre en compte et intégrer les interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs dans un cadre politique cohérent. La formulation et la mise en oeuvre de ces programmes et/ou de ces plans devraient faciliter la concertation et la coopération entre tous les partenaires concernés.
2. L'intégration des forêts en tant qu'élément stable et option valable dans l'aménagement du territoire devrait être recherchée. Cela requiert la mise en oeuvre de politiques concernant l'affectation des terres et l'évaluation de même que la clarification et la reconnaissance des droits de propriété et de tenure, y compris les rapports traditionnels des Autochtones et des collectivités locales avec la forêt où ils vivent.
3. Les gouvernements, le secteur privé et le public devraient être encouragés à reconnaître la forêt comme une ressource à conserver, à développer et à valoriser. Cette reconnaissance passe par une évaluation réaliste et complète de la contribution totale de la forêt (ressources, biens et services, aussi bien tangibles qu'intangibles) au développement durable aux niveaux local et national.
4. Des méthodologies fiables et des mécanismes appropriés devraient être développés :

- pour l'évaluation de la contribution de la forêt, en particulier les aspects écologiques, environnementaux, sociaux et culturels;
 - pour la prise en compte adéquate des services que procure la ressource forestière tels que protection des zones cultivées, maintien et amélioration des régimes hydrologiques, infrastructures ainsi que services écologiques et environnementaux;
 - pour la prise en compte adéquate de toutes les valeurs de la forêt et des répercussions sur celle-ci des activités de développement dans d'autres secteurs tels que agriculture, énergie, mines et urbanisation.
5. Les interventions qui découragent l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts ou qui engendrent des conflits intersectoriels devraient être éliminées ou corrigées. Ces interventions comprennent notamment les politiques fiscales, les politiques relatives aux concessions et les programmes de subventions.
 6. Le secteur forestier, non seulement ses fonctions productives mais aussi la dégradation ou destruction de la ressource, devrait être pleinement pris en compte dans la comptabilité nationale.
 7. Les liens entre les programmes sociaux, les politiques relatives à la population et l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts devraient aussi être pleinement pris en compte.
 8. L'analyse et le suivi des impacts de facteurs exogènes sur le développement forestier et la structure de la consommation de produits forestiers sont indispensables afin d'évaluer les répercussions de ces facteurs sur l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.
 9. La capacité des institutions forestières de prendre en compte les relations avec d'autres secteurs devrait être renforcée. La constitution d'équipes multidisciplinaires, comprenant, entre autres, des économistes, des sociologues, des analystes politiques, devrait permettre à ces institutions d'évaluer les impacts des politiques d'autres secteurs et de participer systématiquement à des analyses multisectorielles des impacts environnementaux; des méthodologies d'analyse rapides devraient être développées ainsi que les capacités d'application. Enfin, les capacités des institutions forestières en matière de recherche et de développement politiques devraient être renforcées.

b) Au niveau international

1. La coopération internationale devrait jouer un rôle positif dans la prise en compte des bénéfices externes procurés par les forêts dans des domaines tels que l'environnement et le commerce.
2. La coopération internationale devrait jouer un rôle plus actif dans la lutte contre les calamités naturelles ou artificielles telles que pluies acides, incendies de forêt, inondations et glissements de terrain.
3. La coopération internationale devrait examiner les rapports entre le commerce des produits forestiers et le commerce des produits agricoles et d'élevage, les demandes conflictuelles de chaque secteur relativement à l'utilisation des terres et les répercussions possibles sur l'aménagement, la conservation et le développement durable des forêts.
4. Les organisations internationales compétentes, les ONG et les multinationales actives dans le secteur forestier devraient faciliter une meilleure compréhension des questions forestières, de leurs liens avec les autres secteurs économiques et des bénéfices écologiques, environnementaux, sociaux et culturels engendrés par les ressources forestières. Ces organisations devraient également aider à mieux comprendre et à observer systématiquement les caractéristiques de consommation des produits forestiers, le remplacement de ceux-ci par des produits d'autre nature et les répercussions sur l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts.
5. La réunion des ministres en charge des forêts, qui doit avoir lieu en mars 1995 sous les auspices de la FAO à Rome, permettra d'envoyer un message politique de poids concernant l'influence décisive des politiques d'autres secteurs sur la capacité du secteur forestier de conserver les forêts et de maintenir durablement leur contribution au développement, y compris dans d'autres secteurs.

Options

1. L'importance et la complexité des relations intersectorielles entre le secteur forestier et des domaines tels que l'agriculture, le commerce, l'énergie, l'aménagement du territoire, la population, etc., ainsi que les modes de production et de consommation non-soutenables, etc., au niveau national et international, et entre le secteur forestier et le commerce international pour l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts devraient être portées à l'attention du Groupe de travail inter-session de la CDD en février 1995. Concernant la population et le développement, la pertinence du programme d'action adopté à la conférence du Caire sur la population et le développement est à noter.
2. La CDD pourrait demander aux organismes compétents de promouvoir la recherche et le développement de méthodologies appropriées pour l'évaluation globale des coûts et

bénéfices des ressources, biens et services tangibles et intangibles, notamment écologiques, environnementaux, sociaux et culturels, fournis par les forêts, de même que pour la prise en compte dans la comptabilité nationale de la diminution de la ressource et des effets sur les forêts d'activités dans d'autres secteurs.

3. La CDD pourrait demander aux organismes compétents d'intensifier les recherches concernant l'impact sur les forêts des changements climatiques causés par les développements dans d'autres secteurs économiques. Une telle recherche pourrait tirer profit d'une collaboration intensifiée entre, par exemple, l'IPCC, la FAO et le PNUE.
4. La CDD pourrait encourager la coopération régionale et infrarégionale entre pays dans la mise en oeuvre de solutions de coopération intersectorielle en matière de gestion, de conservation et de développement durable de tous les types de forêts dans les conditions propres à leurs situations.
5. La CDD pourrait réitérer avec vigueur la nécessité de renforcer les capacités nationales de développement de politiques et de mise en oeuvre de programmes et/ou de plans d'action forestiers nationaux pour l'aménagement, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts. La coopération intersectorielle et la participation de tous les groupes concernés, en particulier les populations dépendant de la forêt, en vue d'un développement forestier durable devraient être intégrées à ces programmes et/ou plans. La coopération internationale devrait être invitée à appuyer un tel effort par des transferts accrus dans les domaines financier et technologique et par une libéralisation des échanges commerciaux.
6. La CDD pourrait examiner les facteurs intervenant dans la promotion de nouveaux investissements publics et privés dans l'aménagement durable des forêts et dans les industries forestières, en portant attention à la complémentarité avec les investissements dans d'autres secteurs.
7. La CDD pourrait demander aux organismes compétents d'intensifier la recherche sur les aspects politiques et sociaux des interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs afin de renforcer les approches intersectorielles.
8. La CDD pourrait encourager l'examen des effets positifs et négatifs des programmes d'ajustements structurels ainsi que des procédures politiques et pratiques des banques multilatérales de développement sur le secteur forestier.

PARTICIPANTS DE LA DEUXIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL
INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES FORÊTS (GTIF)

AUSTRALIA

HOD Ms. Jo Anne Disano
Deputy Executive Director, Environmental Strategic
Directorate
Department of the Environment, Sport and Territories

Dr. Margaret Clarke
Director, Environment Economic Section
Department of Foreign Affairs and International Trade

Mr. Geoff Gorrie
First Assistant Secretary, Land Resources Division
Department of Primary Industries and Energy

Ms. Jennie Ludlow
Director, Forest Policies Directorate
Department of Environment, Sport and Territories

Dr. Frank McKinnell
Department of Conservation and Land Management

AUSTRIA

HOD Dr. Harald Kreid
Ambassador
Federal Ministry for Foreign Affairs

Mr. Ingwald Gschwandtl
Ministry of Agriculture and Forestry

BRAZIL

HOD Mr. Getulio Lamartine de Paula Fonseca
Executive Secretary
Ministry of Environment and Amazonia

Mr. Marco Aurelio
Ministry of Environment and Legal Amazon

Secretary Paulo Roberto Caminha de Castilhos França
A/Head of Environment Division
Ministry of Foreign Affairs

Counsellor Antonio Fernando Cruz de Mello
Permanent Mission of Brazil to the United Nations
in New York

BRAZIL (suite)

Mr. Bernhard Griesinger
Ministry of Environment and Legal Amazon

Secretary Vivian Loss Sanmartin
Environment Division
Ministry of Foreign Affairs

Secretary Maria Helena Pinheiro Penna
Brazilian Embassy, Ottawa

Mr. Oliveira Orlando
Brazilian Embassy, Ottawa

CAMEROON

HOD Mr. Dieudonné Zang
Director of Multilateral Cooperation
Ministry of External Relations

Mr. Kede Otodo
Director of Studies
ONADEF

CANADA

CDD M. John Fraser
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

M. Richard Baerg
Conseiller spécial, Forêts modèles internationales
Service canadien des forêts

M. Richard Ballhorn
Directeur, Division de l'environnement
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

M. Gaston Barban
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

Dr Louis Bélanger
Université Laval

M. John Bell
Haut-commissaire du Canada en Malaisie

CANADA (suite)

Dr David Brand
Directeur, Développement durable
Service canadien des forêts

Mme Ann Cronin-Cossette
Directrice adjointe, Division de l'environnement
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

Mme Johanna den Hertog
Conseillère spéciale
Relations internationales sur la foresterie et
l'environnement

M. Michael Fullerton
Division de l'environnement
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

Dr Yvan Hardy
Sous-ministre adjoint
Service canadien des forêts

M. Marty Horswill
Canadian Council for International Cooperation

Mme Judy Huska
Environnement Canada

Mme Jennifer Irish
Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation
des Nations Unies

M. André Lemay
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

Mme Shirley Lewchuk
Ministère des affaires étrangères et du Commerce
international

Dr Jag Maini
Conseiller spécial, Développement durable
Service canadien des forêts

CANADA (suite)

Mme Elizabeth May
Sierra Club of Canada

M. Ross Noble
Agence canadienne de développement international

Mme Alison Nicholson
Représentante du CCMF
Ministère des forêts
Gouvernement de la Colombie-Britannique

M. George Rideout
Secrétaire parlementaire
Ressources naturelles Canada

M. Ralph Roberts
Division des ressources naturelles
Agence canadienne de développement international

CHILE

HOD Mr. Juan Eduardo Eguiguren
Head, Department of Environment
Ministry of Foreign Affairs

Mr. Carlos Weber
Director, Regiona Metropolitana
Chilean Forest Service

CHINA

HOD Mr. Zheng Rui
Ministry of Forestry

Ms. Liu Hua
Ministry of Foreign Affairs

COLOMBIA

HOD Mr. Nelson Enrique Lozano Castro
Direccion General Agricola y Forestal
Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural

Mr. Dilver Octavio Pintor Peralta
Institute of Natural Resources and Environment
Inderena

COSTA RICA

HOD Mr. Andres Barrantes Rodriguez
Deputy Forest Director
Ministry of Natural Resources

COSTA RICA (suite)

Mr. Edwin Cyrus Cyrus
Director General
Atlantic Regional Office

ECUADOR

HOD Ing. Edgar Vasquez
Director of National Forests
Ministry of Agriculture

Mr. Miguel Cordero
Licenciado
Ministry of Agriculture

Mr. Rafael Paredes
Embassy of Ecuador in Canada

Ms. Marjorie Ulloa
Permanent Mission of Ecuador to the UN
Ecuador

EUROPEAN
COMMISSION

HOD Mr. Roberto Medeiros Fernandes
Chef d'unité
Commission européenne

Mr. Francois Kremer
Principal Administrator

Ms. Sian Pettman
Consultant to DGXI

FINLAND

HOD Mr. Asko Numminen
Director, International Environmental Affairs
Ministry of Foreign Affairs

Ms. Leena Karjalainen-Balk
Senior Advisor
Ministry of the Environment

Mr. Pekka Patosaari
Director, State Forestry and International Affairs
Ministry of Agriculture and Forestry

FRANCE

HOD M. André Grammont
Directeur de l'espace rural et de la forêt
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

GABON
HOD Mr. Joachim Bile-Allogho
Directeur des Inventaires
Ministère des Eaux, Forêts et l'Environnement

Mr. Athanase Boussengue
Directeur des forêts
Ministère des Eaux, Forêts et l'Environnement

GERMANY
HOD Dr. Ulrich Hoenisch
Head of Division, Forest Policy
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Mr. Peter Franz
Regional Director
Federal Ministry for the Environment of Germany

Mr. Hagen Frost
Head of Division
Federal Ministry of Economics

GHANA
HOD Mr. Edward O. Nsenkyire
Deputy Conservator of Forests

Mr. Boachie Dapaah
Planning Division

INDIA
HOD Mr. M.F. Ahmed
Inspector-General of Forests
Ministry of Environment and Forests

Mr. Alok Jain
Joint Secretary
Ministry of Environment and Forests

INDONESIA
HOD Dr. Toga Silitonga
Assistant to the Minister of Forestry
Ministry of Forestry

Dr. I. Gusti M. Tantra
Director, Bureau of International Cooperation and
Investment
Ministry of Forestry

INDONESIA (suite)

Dr. Benne Sormin
Head, Division of Multilateral Cooperation
Ministry of Forestry

Mr. Bambang Soekartiko
Secretariat General
Ministry of Forestry

Mr. Tri Surya
Embassy of Indonesia, Ottawa

Mr. Chaidir Siregar
Embassy of Indonesia, Ottawa

JAPAN

HOD Mr. Takao Fujimori
Director, Forest Environmental Division
Forestry and Forest Products Research Institute

Mr. Shinichi Arai
Deputy Director
Environment Agency

Mr. Takeshi Goto
Assistant Director
International Forestry Cooperation Office
Forestry Agency

Mr. Susumu Kawakita
Deputy Director
Forestry Agency

KENYA

HOD Mr. David K. Mbugua
Senior Forestry Officer
Forest Department

Mr. Eo Oginga Omollo
Forest Department

MALAYSIA

HOD Tan Sri Dato' Dr. Othman Yeop Abdullah
Secretary General
Ministry of Primary Industries

MALAYSIA (suite)

His Excellency Dato' Abdullah Zawawi bin Haji
Mohamed
High Commissioner of Malaysia to Canada

Dato' Ismail Awang
Director General
Forestry Department, Peninsular Malaysia

Dato' Dr. Salleh Mohammed Nor
Director General
Forest Research Institute of Malaysia

Mr. Zainal Abidin Ahamad
Director General
Malaysian Timber Industry Board

Tan Sri Dato' Wong Kum Choon
Executive Advisor
Malaysian Timber Industry Development Council

Mr. Amha Buang
Principal Assistant Secretary
Forestry and Timber Division
Ministry of Primary Industries

Mr. Thang Hooi Chiew
Assistant Director General
Forestry Department, Peninsular Malaysia

Mr. Hussein Hanif
Minister-Counsellor
Permanent Mission of Malaysia to the United Nations

Dr. Roslan Ismail
Director of Technoeconomic
Forest Research Institute of Malaysia

Mr. Abang Kashim bin Abang Morshidi
Department of Forestry, Sarawak

Ms. Christina Ann Lesslar
Malaysian Timber Industry Development Council

MALAYSIA (suite)

Prof. Nik Mohammad Nik Majid
University of Agriculture

Mr. Nik Adnan Nik Abdullah
Assistant Secretary
Ministry of Primary Industries

Mr. Nik Mustapha Nik Ahmad
Principal Assistant Secretary
Economic Division
Ministry of Foreign Affairs

NEW ZEALAND

co-HOD Dr. Joan Mosley
Environment Division
Ministry of Foreign Affairs and Trade

co-HOD Mr. Don Wijewardana
Manager, International Policy
Ministry of Forestry

Ms. Barbara Bridge
New Zealand High Commission in Canada

Mr. Ken Shirley
Consultant

NIGERIA

HOD Mr. George Igugu
Director of Forestry
Ministry of Agriculture

Mr. Amos Shamaki

PAPUA NEW GUINEA
(PNG)

HOD Mr. Dike Kari
National Forestry Service

Mr. Debon Logo
National Forest Service

PERU

HOD Mr. Hernan Couturier
Embassy of Peru in Canada

Mr. Augusto Freyre
Minister-Counsellor
Director of Environment

PERU (suite) Mr. Antonio Morizaki
Director General Forestal
Instituto Nacional de Recursos Naturales, INRENA

POLAND HOD Mr. Andrzej Szujecki
Under-Secretary of State
Ministry of Environmental Protection, Natural Resources
and Fisheries

Mr. Edward Lenart
Deputy Director, Department of Forestry
Ministry of Environmental Protection, Natural Resources
and Fisheries

RUSSIA HOD Mr. Valeri A. Shubin
Chief
Federal Forest Service of Russia

Mr. Valentin V. Strakhov
Director
All-Russian Research and Information Center Forest
Research

THE NETHERLANDS HOD Mr. Peter Schutz
Director, International Affairs
Ministry of Agriculture, Nature Management & Fisheries

Ms. AM Berghuizen
Directorate for International Environmental Affairs
Ministry of Environment

Ms. Rietje Grit
Tropical Forest Officer
The Netherlands committee for IUCN

Mr. J. van Doorn
Forestry Advisor
Ministry of Foreign Affairs

SWEDEN HOD Ms. Astrid Bergquist
Deputy Assistant, Under-Secretary
Ministry of Agriculture

SWEDEN (suite)

Mr. Hans Ekelund
Director General
Swedish Forestry Board

UNITED KINGDOM

HOD Mr. Andrew Bennett
Chief Natural Resources Advisor
Overseas Development Administration

Mr. Michael Dudley
Deputy Head, International Relations
Forestry Commission

Mr. Brian P. Oliver
Environmental Protection, International Division
Department of the Environment

Dr. Duncan Poore
Consultant
Forestry Commission

Mr. Ian Symons
Head of Forestry Section
Overseas Development Administration

Mr. Douglas Scrafton
Environment, Science and Energy Department
Foreign and Commonwealth Office

UNITED STATES

HOD Mr. David Harcharik
U.S. Forest Service

Ambassador Robert M. Pringle
Office Director, Ecology and Terrestrial Conservation
U.S. Department of State

Mr. Stephen G. Brundage
Deputy Director
Office of International Commodities

Ms. Stephanie Caswell
Senior Conservation Officer
U.S. Department of State

UNITED STATES (suite)	Ms. Mary Coulombe U.S. Forest Service
VENEZUELA	HOD Mr. Luiz Castro Vice-Minister Ministry of Environment and Natural Resources Mr. Samuel Mendoza Attache Ministry of Environment and Natural Resources
BCSD	HOD Mr. Omar Khalifa Business Council for Sustainable Development (BCSD)
EARTH NEGOTIATIONS BULLETIN	HOD Mr. L.J. Goree Earth Negotiations Bulletin
FAO	HOD Mr. M.R. de Montalembert Food and Agriculture Organization of the United Nations
FOUR DIRECTIONS COUNCIL	HOD Mr. Russell Barsh General Agent Four Directions Council Mr. Russell Diabo Four Directions Council
FUNATURA	HOD Mr. Antonio du Prado Funatura
GLOBAL FOREST POLICY PROJECT	HOD Mr. William E. Mankin Global Forest Policy Project Ms. Kyoko Kawamura
GREENPEACE	HOD Mr. Patrick Anderson Greenpeace Mr. Steve Shallhorn Greenpeace
ITTO	HOD Dr. B.C.Y. Freezailah International Tropical Timber Organization (ITTO) Japan

ITTO (suite) Dr. J.E.K. Aggrey-Orleans
International Tropical Timber Organization (ITTO)
Japan

IUCN HOD Mr. Julio Ruiz Murrieta
Programme Officer
Forest Conservation Programme
IUCN

Mr. Mark Dillenbeck
IUCN

IUFRO HOD Prof. Rodolphe Schlaepfer
IUFRO Task Force-Forest, Climate Change & Air
Pollution

PERUVIAN SOCIETY OF ENVIRONMENTAL LAW HOD Ms Jessica Hidalgo
Peruvian Society of Environmental Law

UNCSD HOD Dr. Ansgar Vogel
United National Commission on Sustainable Development

Mr. Shem Arungu Olende
United Nations Department of Policy Coordination and
Sustainable Development

UNDP HOD Mr. Ralph Schmidt
United Nations Development Programme (UNDP)
New York

Ms. Aarti Gupta
United Nations Development Programme (UNDP)

UNEP HOD Mr. Scott Vaughan
UNEP Coordinator of Environment and Trade Office

Mr. Bai-Mass Taal
United Nations Environment Programme

WORLD RESOURCES INSTITUTE HOD Dr. Nigel Sizer
World Resources Institute
United States

WORLD WILDLIFE
FUND

HOD Mr. Gordon Shepherd
Director, Treaties and Advocacy
World Wildlife Fund

Mr. Arlin Hackman
World Wildlife Fund of Canada

Ms. Carole Saint-Laurent
World Wildlife Fund